

Décision

Générale

colonial

Décision n° 968 accordant une prolongation de permission de vingt jour a M. Labussière, administrateur de 2é classe de colonies

n° 968

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le certificat médical en date du 13 août 1947 du médecin des fonctionnaires de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 911 du 13 août 1947 accordant une permission de vingt-quatre jours à passer au Harrar (Ethiopie). à M. Labussière, administrateur de 23 classe des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une prolongation de permission de vingt jours a solde entière et pour raison de santé est. accordée à AL Labussière (Henri), administrateur de 2 classe des colonies, pour compter du 11 septembre 1917. Art. 2. —La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE